



Journée mondiale de l'abolition de la peine de mort
LES JOURNALISTES ET L'ABOLITION
Paris - 10 octobre 2016

PEINE DE MORT : Un châtimeut applaudi dans les rues bamakoises



Au Mali, la peine de mort est exécutée par fusillade

La peine capitale est toujours d'actualité au Mali, un pays à plus de 90% de confession musulmane. Les rares volontés politiques manifestées pour l'abolir butent encore sur une opinion publique opposée à la question.

Lassa, quartier périphérique de Bamako. Sur la route de Kati. Pratiquement, tous les habitants sont casés chez eux. Seuls quelques enfants, torsés nus ou déchaussés, courent derrière un mini-ballon rouge sous une fine pluie.

Ici, presque tout le monde connaît la famille Keïta. Ou du moins « *la femme dont le fils a été condamné à mort* ». « *Se réveiller chaque matin avec ce sentiment est pénible* ». Entre les murmures et le ressentir de penser à « *son fils* » dans le couloir de la mort, l'épreuve est à peine supportable pour Mariétou, 67 ans. « *Je fais de mon mieux pour...* ». Des larmes le long de ses joues l'interrompent. Elle tente désespérément de les dissimuler avec le bout de son pagne. Au même moment, un petit garçon lui apporte un sachet. Immobile, la tête baissée, elle met plusieurs secondes avant de saisir le sachet du bout des doigts. « *Je dois prendre mes comprimés* », affirme-t-elle d'une voix infime.

Vendredi 13 mai 2016, elle « *s'est écroulée* » à la Cour d'Appel de Bamako. Son fils, Konkou, venait d'écooper de la peine capitale. Reconnu coupable des crimes d'association de malfaiteurs, vol qualifié, coups et blessures volontaires et tentative d'assassinat. « *Avant de rejoindre Déguédamou, il était chauffeur à Bamako, mais il n'arrivait plus à entretenir le véhicule* », se rappelle Mariétou.

Déguedamou est un site d'orpaillage du cercle de Kangaba, dans la région de Koulikoro. C'est là-bas que Konkou a été arrêté dans une tentative de braquage en décembre 2014. Selon la cour d'appel de Bamako, il a « asséné un coup de bâton à la nuque de sa victime et l'a blessée avec un couteau ». Avant de tenter de s'accaparer de sa moto.

Le 13 mai était donc son jugement. « *En larmes* », Konkou, né en Guinée, a reconnu partiellement les faits. Le parquet a requis une condamnation de dix ans de réclusion criminelle plus dix ans d'interdiction de séjour. Mais la décision de la cour est sans appel : il écope de la peine de mort.

A 29 ans, il venait de compléter la liste de trente condamnations à mort lors de la première session de la cour d'assises 2016. La plupart par contumace pour généralement des crimes de terrorisme et d'atteinte à la sûreté de l'Etat.

« ...Si vous revenez me poser cette question, je vous tire la barbe » L'épreuve est dure pour les habitants du quartier. A commencer par sa famille. « *C'est quand tu tues quelqu'un qu'on doit te tuer...En tout cas, c'est ce qu'on connaît* », affirme Fatou, venue rendre visite à Mariétou.

Paradoxe. A Lassa, on « *partage la douleur* » de la famille. Mais ils sont rares ceux qui sont « *abolitionnistes* ». L'air placide et doux, Hamidou devient forcené quand il s'agit d'aborder la question. « *Pourquoi faut-il mettre fin à ça ? Quand une personne tue son camarade, il est normal qu'elle soit tuée aussi...C'est cela la justice* », s'écrit-il. Avant de se désintéresser complètement de la discussion.

Ici, les dernières gouttes d'une pluie fine continuent encore de tomber. Himmo et ses amis ont élu domicile sous une petite tente. Autour du thé, ils ricanent. « *Cette question d'abolir la peine de mort est l'une des choses que les toubabs veulent nous imposer. Malgré les contraintes religieuses et traditionnelles* », lance l'un d'eux. « *Bien dit mon frère* », se réjouit un autre en train de prendre des ablutions. Il est 13h passée.

Parmi eux, un étudiant en première année de la faculté de droit privé de Bamako. Pour lui, la peine de mort « *constitue un frein à la justice populaire* ». « *Je vois ça comme une sorte d'équilibre social. Le simple fait de prononcer cette peine contre l'assassin de ton proche peut te donner une certaine satisfaction* », affirme-t-il, tenant entre ses mains le livret de la Constitution malienne.

Le ton monte même d'un cran quand la question est soumise à certains leaders religieux. A Lassa, comme dans plusieurs quartiers bamakois, le nom d'un « *guide spirituel* » revient sur les lèvres de milliers de personnes : El hadj Bandiougou Doumbia, jeune prêcheur et leader de l'association Nourredine. Dans la levée de boucliers contre le Code de la famille en 2009, il avait traité, sur une cassette audio, les députés et le président ATT de « *mécréants* ». Et sur l'abolition de la peine de mort, son point de vue est connu et est inflexible : « *Il n'en est pas question* ». Contacté, rendez-vous pris, il annule notre entretien à la dernière minute.

Mahamoud Dicko, un autre leader religieux apprécié par certains pour ses coups de gueule contre l'Occident et les forces étrangères présentes au Mali, esquive, lui aussi, la question. L'assimilant à de la « *provocation* ». « *Notre position est connue sur cette question. Depuis plus de 20 ans nous avons toujours dit non* », s'insurge-t-il. Avant d'ajouter : « *Il faut donc cesser de provoquer les gens* ». Il devient même plus clair : « *Si vous venez me revoir pour cette question, je vous tire la barbe* ». Président du Haut Conseil islamique du Mali, il est également l'un des artisans des manifestations contre le Code de la famille.

« *Manque de courage politique* ». Dans la pratique, le Mali a ratifié pratiquement tous les engagements internationaux abolissant la peine de mort. Selon Amnesty international, la dernière application remonte au 21 août 1980, sous le régime dictatorial de Moussa Traoré. Deux coupables de meurtre et de vol à main armée ont été « *fusillés* ». Depuis, certaines condamnations ont même été commuées en prison à perpétuité.

Cependant, la peine de mort existe toujours dans le code pénal. « *Il y a une volonté politique, mais qui tient compte de beaucoup d'entraves. Sur le plan humain, il faut préparer les gens sans oublier l'argument religieux qui exerce une très grande pression* », affirme Me Mahamadou Sylla, ancien membre de la commission juridique de l'Association malienne des droits de l'Homme (AMDH).

Pour Béchir Singaré, coordinateur national pour l'abolition de la peine de mort au sein d'Amnesty Mali, le problème est ailleurs. « *Il s'agit tout simplement d'un manque de courage politique. Dans tous les pays où elle a été abolie, l'opinion publique était défavorable et le Mali n'est pas un pays plus musulman que des pays comme le Sénégal* ».

Pourtant des volontés politiques, il y en a eues. En 2007, le président Amadou Toumani Touré avait déposé un projet de loi devant l'assemblée nationale. « *Oui, mais ça a vite été récupéré par une partie de la classe politique qui en ont fait un thème est très mobilisateur* », affirme un ancien membre de la commission Loi de l'Assemblée nationale, sous le couvert de l'anonymat.

L'absentéisme du débat dans les médias. Face à des pressions perceptibles de la rue, le projet est rangé dans les tiroirs. « *Il s'y trouve encore* ». « *Au Mali, l'Etat s'est fragilisé et les hommes politiques discrédités auprès de l'opinion publique. Ils se réfugient donc derrière les religieux. Ils passent par eux pour accéder au pouvoir. Ensuite, ils restent toujours sous leur diktat* », analyse M. Singaré.

Dans les médias, le débat sur la peine de mort est quasi absent. La couverture médiatique se limite aux cérémonies de présentation de rapports des différentes organisations des droits de l'homme. « *Chaque fois que nous les avons sollicités, ils sont venus. Mais il est très rare que des journalistes viennent à nous pour aborder la question. Ça arrive, mais très rare* », indique un responsable d'Amnesty International au Mali.

« *La presse doit en parler, mais il faut souligner que ce silence peut aussi s'expliquer. Les questions relatives aux droits de l'homme de manière générale sont en concurrence avec le reste de l'actualité. Surtout dans le contexte sécuritaire actuel du Mali* », estime Abdoulaye Diarra, journaliste au quotidien L'Indépendant.

Une « *simple* » logique d'audience ou de lectorat est insuffisante, selon Cheick Amadou, pour expliquer le silence des médias. « *Il faut être sincère aussi, ce n'est pas un sujet facile à traiter dans ce pays tant les gens éludent la question* », affirme-t-il. Journaliste indépendant, M. Amadou indique avoir failli être « *tabassé lors d'un reportage sur le sujet* ».

Pour inverser cette tendance, selon lui, les organisations de droits de l'homme doivent, elles-mêmes, avoir plus de courage d'en parler. « *En misant par exemple sur les radios de proximité et en s'adressant aux populations dans les langues nationales* », propose-t-il.

Un point de vue partagé par Amnesty International : « *C'est tout un processus. Il y a encore quelques années, il était impensable d'en parler publiquement, mais aujourd'hui ça va de mieux en mieux* ». Mariétou, elle, n'a que ses yeux pour pleurer et espère que le débat soit mieux ouvert.

Aboubacar DICKO

